



HAL
open science

Pères gays et gestatrices: des liens “ quasi-familiaux ”

Martine Gross

► **To cite this version:**

Martine Gross. Pères gays et gestatrices: des liens “ quasi-familiaux ”. Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d’action., 2018. hal-01723908

HAL Id: hal-01723908

<https://hal.science/hal-01723908>

Submitted on 7 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Pères gays et gestatrices¹ : des liens « quasi-familiaux »

Martine Gross²

Résumé

Basée sur deux enquêtes de terrain menées, l'une en 2009, l'autre en 2012 menée auprès d'une trentaine de couples d'hommes qui avaient choisi de recourir à la GPA pour devenir pères et sur le suivi en 2016 auprès de huit d'entre eux, cette contribution explore le cheminement d'hommes gays qui, pour devenir père, ont choisi de recourir à une gestation pour autrui et les relations qu'ils entretiennent avec les femmes qui ont porté leurs enfants. Si au quotidien, l'enfant est élevé par des pères sans mère, pour autant, la manière dont ils envisagent l'histoire de cette conception et d'en parler à l'enfant n'exclue pas de se représenter les femmes qui ont contribué à sa venue au monde comme une mère, voire deux mères avec lesquelles ils vont s'efforcer de garder des liens. Les entretiens menés en 2016 permettent d'explorer ce que sont devenues les relations des pères avec les femmes qui ont contribué à donner la vie à leurs enfants quand ils avaient exprimé le soin de maintenir le lien. Le recours à la GPA contribue parfois à la création d'une véritable innovation familiale.

1. Introduction

En France, au début des années 2000, selon les données associatives (Gross, 2012b), encore très peu d'hommes gays se tournaient vers la gestation pour autrui (GPA). Les coûts, non seulement économiques, mais aussi sociaux de la GPA sont prohibitifs. Recourir à la GPA, c'est risquer d'être perçu comme contribuant à l'exploitation marchande du corps des femmes, c'est braver une interdiction légale. À cette réprobation sociale s'ajoute celle liée au fait de priver un enfant d'une mère quotidiennement impliquée. Pourtant, petit à petit, de plus en plus d'hommes gays ont recours à la GPA, vivent leur désir d'enfant comme l'aboutissement de leur couple et se considèrent comme deux pères (Gross, 2012a). Ce faisant, ils semblent s'écarter du modèle dominant de la parenté.

Notre système de parenté est exclusif et repose sur ce que Françoise-Romaine Ouellette, dans la lignée des travaux de David Schneider sur la parenté occidentale, appelle le modèle généalogique selon lequel chaque individu est issu de deux autres individus d'une génération

¹ J'utilise ce terme, à défaut d'en trouver un plus pertinent qui réduirait moins la femme porteuse à sa fonction, parce qu'à la différence de l'expression « mère porteuse », il permet de ne pas supposer que porter un enfant assigne nécessairement une femme à la maternité.

² Sociologue au CeSor (EHESS-CNRS), gross@ehess.fr

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

ascendante et de sexe différent qui l'auraient en principe conjointement engendré, ses père et mère. Ce modèle véhicule l'idée que la filiation est un fait de nature et son effet principal est l'imposition d'un principe d'exclusivité de la filiation : chaque individu n'est mis en position de fils (ou de fille) que par rapport à un seul homme et à une seule femme. Chaque enfant n'a qu'un seul père et une seule mère (Ouellette, 1998, p. 157). Les hommes gays que nous avons interrogés semblent s'éloigner de ce modèle lorsqu'ils déclarent qu'ils sont deux pères. Ce modèle cependant se réalise au travers de deux normes : la conjugalité et l'altérité sexuelle. Les pères gays qui ont recours à la GPA transgressent certes la norme de l'altérité sexuelle, ils sont deux pères, mais ils se conforment à la norme de la conjugalité, ils sont en couple. Nous verrons que les représentations et les normes liées au modèle exclusif de la parenté influent sur les pratiques et les discours des pères gays quant aux relations qu'ils entretiennent ou non avec les gestatrices et les donneuses d'ovocyte. En retour, ces pratiques et ces discours invitent à interroger ce modèle exclusif de la parenté et à se demander si les nouvelles techniques de reproduction ne sont pas en train de créer des modalités familiales inédites.

2. Question de recherche et état des connaissances

Nous nous pencherons ici sur les relations entre des pères gays vivant en France et les femmes qui ont fait d'eux des pères en contribuant à mettre au monde leur enfant. Pour les pères, sont-elles des mères, des amies, de simples contractantes ? Maintiennent-ils des liens avec elle au-delà de la naissance ? Les considèrent-ils comme appartenant à leur parenté ?

Plusieurs auteurs le signalent, la réponse à ces questions dépend étroitement du mode de régulation de la GPA dans le pays où elle a lieu (Carone, Baiocco et Lingardi, 2016; Courduriès, 2016; Dempsey, 2015; Riggs, Due et Power, 2015). En Amérique du Nord, les relations avec la gestatrice sont souvent encouragées ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. Les relations ne semblent possible avant, pendant, après la grossesse et sur le moyen ou long terme ensuite qu'à la condition d'une certaine proximité culturelle entre les parents d'intention et la gestatrice. Cette proximité culturelle semble plus facilement réalisable entre des parents d'intention français et une gestatrice nord-américaine que lorsque la GPA a lieu en Inde.

Les études portant sur les relations des femmes porteuses avec les parents intentionnels, pour la plupart des parents hétérosexuels, montrent que des liens sont souvent maintenus entre la femme porteuse et les parents intentionnels.

Une étude menée auprès de mères et de pères d'intention et de leurs enfants a été réalisée sur une période de 10 ans. 42 familles qui avaient eu recours à une GPA, dont 19 à une GPA

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

traditionnelle³, ont été interviewées quand l'enfant avait 1 an, puis à 3 ans (N=33), enfin à 10 ans (N=33). Cette étude a donné lieu à plusieurs publications. L'une porte sur la fréquence des contacts avec la gestatrice, la révélation à l'enfant de son mode de conception et la compréhension de l'enfant à ce sujet. L'étude montre que les contacts entre les familles et la gestatrice diminuent avec le temps, particulièrement pour les familles qui avaient eu recours à une GPA traditionnelle et qui ne connaissaient pas la gestatrice préalablement à la conception de l'enfant. La plupart des familles avaient décrit des relations harmonieuses avec la gestatrice. A 10 ans, 19 enfants, soit 90% des enfants, étaient informés de la manière dont ils avaient été conçus et en avaient une bonne compréhension. 13 des 14 enfants qui étaient en contact avec la gestatrice ont déclaré qu'ils l'aimaient bien (Jadva *et al.*, 2012).

Dans une autre publication, 34 gestatrices ont été interviewées sur la fréquence, le type de contacts et les sentiments éprouvés envers l'enfant, issu de GPA il y a environ 7 ans, et ses parents. Chacune était restée en contact avec la plupart des familles pour lesquelles elle avait porté un enfant et avait rapporté des relations positives dans la majorité des cas. Certaines ont même porté plus d'un enfant pour la même famille (Imrie et Jadva, 2014).

Une autre publication issue de la même étude se penche sur les relations des enfants de la gestatrice avec ceux nés de la GPA, 36 enfants de femmes porteuses, âgés de 12 à 25 ans, ont été interviewés. Certains avaient rencontré l'enfant né de GPA et ils étaient parfois amis. D'autres enfants n'ont pas été impliqués du tout. La majorité des enfants, impliqués ou non, ont dit être heureux que leur mère ait porté un enfant pour autrui. La moitié considéraient que l'enfant né de GPA était leur demi-frère ou demi-sœur. Les autres trouvaient leurs propres mots : il pouvait s'agir de leur « sœur de ventre » ou d'une « sorte de cousine ». Près de 10 ans après la GPA, les femmes porteuses interrogées étaient encore en contact avec 85% des mères intentionnelles et 77% des enfants nés de GPA. La nature des contacts était variable. Ils pouvaient se voir une à deux fois par an ou plus fréquemment, se téléphoner tous les mois. Parfois toute la famille de la femme porteuse était impliquée et dans ce cas, des rencontres étaient organisées pour se voir tous ensemble. Les auteurs n'ont pas trouvé de différences

³ De nombreux auteurs distinguent la GPA traditionnelle (*traditional surrogacy* en anglais) de la GPA gestationnelle (*gestational surrogacy*). Dans la GPA traditionnelle, la femme porteuse et la donneuse d'ovocyte sont une seule et même personne. La GPA a lieu par insémination. Dans la suite du texte, j'utilise indifféremment l'expression « procréation pour autrui (PPA) » ou « GPA traditionnelle » lorsque la femme porteuse est aussi la génitrice de l'enfant. L'expression « procréation pour autrui » me semble cependant plus précise. Dans la GPA gestationnelle (*gestational surrogacy*) ou plus simplement GPA, la gestatrice ne transmet pas son patrimoine génétique. La GPA a lieu par fécondation *in vitro*.

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

significatives entre GPA traditionnelle et GPA gestationnelle. Le lien génétique semblait n'avoir d'impact ni sur la qualité de la relation ni sur son évolution (Jadva et Imrie, 2014;).

Le rapport du groupe de travail sur la GPA au Royaume Uni fait état d'une enquête menée avec 111 femmes porteuses et 147 parents d'intention dont 37 en couple gay. 83 gestatrices sur les 111 interrogées, soit 94,3% ont déclaré qu'elles maintenaient des contacts avec les enfants auxquels elles avaient donné la vie. Quant aux parents d'intention, 96,7% de ceux ayant répondu à une question sur le sujet (soit 88/91), déclarent maintenir des liens avec la gestatrice (Horsey *et al.*, 2015).

Les études concernant les relations des pères gays avec les gestatrices ou les donneuses d'ovocyte sont peu nombreuses (Blake *et al.*, 2016; Carone, Baiocco et Lingardi, 2016; Dempsey, 2015; Smietana *et al.*, 2014). Dempsey (2015) montre notamment comment les pères gays mettent en œuvre un véritable travail relationnel pour créer des liens avec la gestatrice et parfois avec la donneuse, et garantir à leurs enfants l'accès à leurs origines. Pour favoriser la pérennité des liens, plusieurs études évoquent les échanges par mail, Skype et autres modes de communication pour maintenir le lien (Gross, 2012a; Smietana *et al.*, 2014). Dans l'étude de Smietana *et al.*, les dix pères gays espagnols interviewés sont tous restés en contact avec la gestatrice nord-américaine. La motivation à maintenir le contact était que les enfants comprendraient mieux leurs origines et pourraient rencontrer leur gestatrice. Dans son étude de 5 couples d'hommes australiens qui avaient eu recours à une GPA aux Etats-Unis, Dempsey (2015) note que le langage de l'amitié et de la famille étendue peut être utile pour concevoir les relations entre les pères, l'enfant né de GPA et la gestatrice. En Italie, dans l'étude menée par Carone, Baiocco et Lingardi (2016), aucun des 30 couples gays ne considéraient la femme porteuse comme une mère mais tous pensaient qu'elle ferait toujours partie de leur vie. Quelques-uns la considéraient comme une sorte de tante, tandis que pour d'autres, elle était une amie proche avec laquelle il leur arrivait de passer des vacances. Les pères évoquaient aussi les relations harmonieuses avec la famille de la gestatrice. Concernant les donneuses, il semble que les pères gays qui maintiennent des liens sont rares (Murphy, 2015). Cette différence entre les gestatrices et les donneuses d'ovocyte concernant les contacts a sans doute à voir avec la manière dont les agences et les cliniques américaines encouragent ces contacts avec la gestatrice avant et pendant toute la grossesse alors que les donneuses sont généralement sélectionnées sur un catalogue en ligne sans contact personnel (Dempsey, 2015; Murphy, 2015). Il faut noter que les donneuses montrent rarement un intérêt à poursuivre les relations avec les parents d'intention (Almeling, 2014; Graham *et al.*, 2016).

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Berend (2012, 2014), dans son analyse des discussions tenues par des gestatrices sur un site internet dédié, montre que les femmes porteuses ne sont pas exemptes d'attentes vis-à-vis des parents intentionnels. En effet, la relation est hybride, à la fois contractuelle et faite de don et de contre don de sorte que pour les gestatrices, la GPA ne se termine pas avec le dernier paiement. Elles attendent amitié et estime des parents d'intention car « le paiement n'éclipse pas le don » (Teman, 2010, p. 211). Le maintien des liens apparaît alors comme le moyen le plus apprécié d'exprimer l'amitié et l'estime (Berend, 2012, 2014).

3. Méthodologie et terrain

Deux enquêtes qualitatives, l'une sur la paternité gay et la GPA menée avec Dominique Mehl en 2009 (Gross et Mehl, 2011) et l'autre menée en 2012 avec Jérôme Courduriès sur le fonctionnement des familles homoparentales (Gross, Courduriès, et deFederico, 2014), ont permis de recueillir les témoignages d'une soixantaine d'hommes qui avaient eu recours à une GPA. Nous avons rencontré 52 personnes dont 38 dans l'enquête de 2009 et 14 dans celle de 2012. Au total, nous avons recueilli des témoignages concernant 36 familles, dont 28 couples avec enfants, 2 célibataires avec enfants et 4 couples en projet.

Sur le plan sociodémographique, les 38 enquêtés de 2009 avaient en moyenne 39 ans. Le plus jeune avait 29 ans, le plus âgé 65 ans. Ceux qui étaient en projet étaient plus jeunes, âgés en moyenne de 30 ans. Les couples étaient en moyenne ensemble depuis 10 ans au moment de l'entretien, le couple le plus récent avait 4 ans, le plus ancien, 20 ans. 5 hommes exerçaient une profession intermédiaire de l'enseignement ou de la santé, ou étaient employés. Tous les autres étaient cadres d'entreprise ou de la fonction publique, chefs d'entreprise ou exerçaient des professions libérales, intellectuelles et artistiques. Les 14 enquêtés de 2012 avaient en moyenne 40 ans. Le plus jeune avait 35 ans, le plus âgé 49 ans. Tous étaient parents d'un ou de deux enfants au moment de l'enquête. Tous étaient en couple. 5 couples étaient ensemble depuis 5 à 10 ans, 1 couple depuis 10 à 20 ans, 1 couple depuis plus 20 ans. 2 hommes exerçaient une profession intermédiaire. Les 12 autres étaient cadres d'entreprise ou de la fonction publique ou exerçaient une profession libérale.

Les deux études ont été menées à l'aide d'entretiens semi-directifs d'une heure trente à deux heures enregistrés et intégralement retranscrits. Ces entretiens ont permis d'explorer le parcours vers la paternité, la situation sociale de l'interviewé, sa situation conjugale et parentale, son vécu de l'homosexualité, le coming out, le désir d'enfant, le choix de la gestation pour autrui, la représentation de la paternité, la représentation de la maternité. Quelques questions abordées dans la publication de 2011 (Gross et Mehl, 2011) sont développées dans

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

ce chapitre : notamment pourquoi recourir à la GPA ? Pourquoi choisir la gestation ou la procréation pour autrui ? Comment désigne-t-on les femmes qui ont contribué à donner naissance à l'enfant ? Souhaite-t-on rester en contact avec ces femmes ? Si oui, pourquoi ?

Cinq couples rencontrés en 2009 et trois couples rencontrés en 2012 ont accepté de m'accorder un nouvel entretien en janvier 2016 dans le cadre d'un suivi d'enquête pour explorer ce qu'étaient devenues les relations tissées avec les femmes qui avaient contribué à donner la vie à leurs enfants.

4. Quelques résultats issus des enquêtes initiales de 2009 et de 2012

Tous les hommes interviewés avaient songé à l'adoption ou à la coparentalité⁴ avant de se tourner vers la GPA. Bien que l'adoption soit ouverte aux célibataires (et depuis 2013 aux couples de même sexe), ils craignaient que l'agrément, préalable nécessaire à toute adoption, leur soit refusé ou de devoir dissimuler leur vie conjugale pour se donner une chance de pouvoir accueillir un enfant à l'adoption internationale. Par ailleurs, ils redoutaient d'avoir à gérer une situation doublement complexe, celle d'une petite enfance marquée par l'abandon, à laquelle se surimposerait une combinaison parentale hors norme.

Quant à la coparentalité, ils craignaient qu'en cas de conflits, le couple de femmes n'obtienne la garde complète des enfants et ils ne voulaient pas dépendre de tiers pour accéder à leurs enfants. Ils exprimaient aussi le désir de prendre soin de leurs enfants à temps plein et ce dès leur plus jeune âge.

Dès lors, la gestation pour autrui leur semblait la meilleure voie. Celle qui leur permettait d'être totalement présents auprès de l'enfant dès la naissance, qui leur accordait la garde exclusive tout en satisfaisant aussi leur désir de transmission biologique lorsque cette dimension de l'enfantement leur importait.

La plupart des hommes interrogés en 2009 et 2012 ont eu recours à une donneuse mais quelques-uns se sont tournés vers la GPA traditionnelle ou procréation pour autrui (PPA). Dans les années 1990, seule existait la PPA. La femme qui portait un enfant pour autrui, était inséminée artificiellement avec le sperme du père et portait un enfant qui lui était génétiquement relié.

⁴ Dans une coparentalité homoparentale, l'enfant est conçu par un homme et une femme, généralement un gay et une lesbienne, qui n'ont pas de vie conjugale commune. L'enfant est élevé en résidence alternée au sein du foyer paternel et du foyer maternel. Cette « coparentalité planifiée » diffère de la « coparentalité post-séparation » qui consiste à rester les parents de ses enfants après la séparation du couple.

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Aujourd'hui, du fait des progrès réalisés en matière de fécondation in vitro, les couples hétérosexuels ont recours à une GPA. L'enfant est généralement issu des gamètes des parents intentionnels et se trouve de ce fait génétiquement étranger à la gestatrice (Trimmings et Beaumont, 2013). Les agences organisant la GPA aux Etats-Unis proposent systématiquement aux couples hétérosexuels comme aux couples de même sexe de recourir à une GPA gestationnelle et non à une PPA.

Pourtant opter pour la GPA ou pour la PPA ne va pas de soi pour les couples d'hommes. Ceux qui veulent faire appel à une seule et même femme pour porter leur enfant et le concevoir se heurtent aujourd'hui à la réticence des agences organisant la GPA. Parmi les hommes interviewés, certains ont insisté pour ne pas recourir à plus d'une personne. Leur décision était motivée par le souhait de réduire la complexité du récit qu'ils feront à l'enfant de sa conception. Ils étaient troublés par l'idée de deux mères, se demandaient laquelle des deux était la « vraie » mère ou estimaient qu'il serait trop compliqué d'expliquer à l'enfant le rôle de la donneuse. Pour ces pères, même en l'absence d'une maman au quotidien, un enfant a toujours une et une seule mère, celle qui l'a mis au monde.

S'affranchir de la présence d'une mère au quotidien ne signifie pas s'affranchir complètement des normes et représentations dominantes attachées à notre système exclusif de la filiation, décrit par Ouellete (1998). Ce souci de la part de certains hommes de simplifier pour l'enfant l'histoire de sa venue au monde traduit sans doute l'attachement à une conception de la parenté dans laquelle chacun n'a qu'une mère, une seule. Comme l'écrit Jérôme Courduriès, « La préservation de la figure de la femme qui a mis au monde permet de préserver l'apparence naturelle de l'engendrement » (Courduriès, 2016, p.60). Choisir de ne pas dissocier la maternité permet à ces hommes de conserver à la configuration familiale qu'ils ont créé un caractère de « normalité », de conformité aux attentes dominantes.

Dans le discours de ceux qui ont choisi de dissocier le lien génétique de la gestation, deux inquiétudes semblaient déterminantes pour préférer la gestation pour autrui à la procréation pour autrui. La première inquiétude suscitée par une PPA résidait dans la crainte que la séparation d'avec l'enfant soit vécue comme un abandon par la gestatrice ou/et par l'enfant.

Que l'enfant puisse idéaliser davantage la figure maternelle, absente dans sa vie quotidienne, si gestation et lien génétique étaient réunis dans la même personne constituait la deuxième inquiétude.

En divisant la maternité en deux, aucune des deux femmes ne serait « complètement » mère, aucune n'aurait abandonné son enfant, aucune ne pourrait se prêter à l'idéalisation d'une mère

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

absente au quotidien. La dissociation des dimensions gestationnelle et génétique permettrait de réduire le caractère maternel des gestatrices. Quel que soit leur pays d'origine, la plupart d'entre elles ne se considèrent d'ailleurs pas comme la mère de l'enfant qu'elles portent pour autrui (Almeling, 2011; Pande, 2014; Ragoné, 1994; Teman, 2010)

La crainte que la gestatrice « traditionnelle » ne soit idéalisée en révèle une autre : l'enfant pourrait voir en elle, une « vraie » mère qui pourrait concurrencer les parents intentionnels. On retrouve ici encore une représentation exclusive accordant une certaine importance au lien biologique et la crainte que les seuls « vrais » parents demeureraient le père biologique et la mère à la fois gestatrice et génitrice, réduisant à néant l'espoir du couple d'hommes désireux d'être reconnu comme deux parents de même sexe. Dans cette représentation, dominante en Occident, il semble difficile de penser que des enfants puissent ne pas être issus de la sexualité de leurs parents (Schneider, 1968).

Il est présumé que la gestatrice pourrait souffrir de la séparation si elle portait un enfant lié génétiquement à elle. Cette conviction va de pair avec l'idée que l'enfant pourrait ressentir l'histoire de sa naissance comme un abandon plutôt que comme un don. Dans ce contexte, le recours à une donneuse d'ovocyte permet d'apaiser l'inquiétude qu'une mère « complète », à la fois mère porteuse et génétique, prenne trop de place dans l'histoire de l'enfant.

Comme l'écrivent Chantal Collard et Françoise Zonaband, aujourd'hui, un enfant peut avoir jusqu'à trois « mères » - la mère d'intention, celle qui veut l'enfant ; la mère génétique, celle qui donne l'ovocyte ; la mère gestatrice qui le met au monde (Collard, Zonaband, 2015, p.102). Les pères gays témoignent de ce que « quelque chose de la conception naturaliste de la parenté demeure présent à travers la valorisation de la substance commune, dans sa version biogénétique, liant parents et enfant. » (Déchaux, 2014, p.155).

Il faut noter aussi que la plupart des hommes rencontrés ne connaissaient pas la donneuse d'ovocyte mais, attentifs à la possibilité que leur enfant exprime le besoin de connaître ses origines, avaient demandé à l'agence qu'elle accepte que son identité lui soit révélée à sa majorité s'il le souhaitait. Diviser la maternité en deux réduit le rôle physique et biologique de chacune tout en reconnaissant leur contribution.

Même si dans le cas des pères gays, les enfants ne sont reliés génétiquement qu'à l'un d'entre eux, la possibilité de fonder une famille nucléaire de deux parents dans le cadre d'un projet parental de couple rend les pères gays assez semblables aux autres familles. Les pères gays qui ont recours à la GPA, comme d'autres « nouveaux pères » privilégient le relationnel et l'affectif et souhaitent prendre soin de leurs enfants dès la naissance (Neyrand, 2011 ; Rouyer, 2011).

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Mais être père sans mère, c'est transgresser une norme qui réserve aux femmes les soins au tout petit. Elle est généralement le *caregiver* principal même si rien ne vient démontrer que le développement de l'enfant l'impose (Lamb, 1977).

Être père sans mère ne se ramène pas seulement à l'absence de mère au quotidien. C'est s'affranchir d'une autre norme, plus liée à notre système de parenté, qui ne permet pas de devenir père autrement qu'en désignant la femme qui a porté l'enfant et qui est censée l'accréditer en tant que père. Comme le fait remarquer Anne Cadoret, la femme est indispensable à la venue d'un enfant. « Si un futur père disparaît avant la naissance de son enfant, l'enfant naîtra sans lui... alors que si la mère disparaît, le père n'aura jamais cet enfant. » (Cadoret, 2001, p.84). C'est pourquoi, sans femme à leur côté, ils peuvent être tentés de désigner la gestatrice ou la donneuse d'ovocyte comme une mère.

Les discours des pères gays rencontrés sont traversés par les représentations actuelles de la famille et de la paternité. Obligés d'innover, ils hésitent entre plusieurs représentations et naviguent entre les modèles de parenté traditionnelles et de nouveaux modèles donnant plus d'importance à la paternité sociale. Ils passent d'une représentation de la parenté basée sur l'engendrement dans laquelle un enfant ne peut avoir qu'un père et une mère à une autre plus centrée sur les soins aux enfants, l'éducation, l'affection, c'est-à-dire la parentalité. Une telle représentation permet d'envisager deux pères sans mère. Ces représentations ne s'excluent pas mutuellement et certains enquêtés les combinent. Ils peuvent par exemple expliquer qu'ils sont deux pères, parce qu'ils sont les parents au quotidien, et qu'il y a une mère, voire deux mères parce qu'elles ont contribué à la venue au monde de leur enfant. En ceci, les pères gays semblent différer des mères intentionnelles qui ont recours à la GPA. Aucune des femmes rencontrées par Jérôme Courduriès (2016, p.6) n'a reconnu une mère dans la femme qui a porté leur enfant. En effet, dans notre modèle exclusif de la filiation qui n'accepte pas les parentés additionnelles, les femmes qui ont recours à une autre femme pour porter leur enfant, doivent construire leur maternité en déniaient toute nature maternelle à la gestatrice. Leur propre position maternelle pourrait autrement être mises en concurrence. Au sein d'un couple d'hommes, aucun d'eux n'est en concurrence en tant que mère avec la femme qui a porté leur enfant, il est possible de lui faire une place et de voir en elle une figure maternelle. Cela permet de surcroît d'atténuer la transgression des normes dominantes de la parenté.

Qu'est ce qui fait que certains hommes qualifient de mère la femme qui a porté leur enfant ou/et celle qui a donné son ovule ? La qualification de « mère » des femmes qui ont aidé ces hommes à devenir père semble dépendre de trois paramètres. D'abord, le nombre de femmes

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

impliquées joue sur la manière de les désigner. Lorsqu'une même femme avait donné son ovule et avait porté l'enfant, elle était souvent désignée par un terme maternel : c'était la mère de leur enfant. En revanche, ceux qui estimaient que leurs enfants n'avaient pas de maman avaient eu recours à deux femmes, une gestatrice et une donneuse. Ensuite, la signification attribuée au lien biologique contribue à la qualification maternelle de la donneuse d'ovocyte. Elle pourra chez certains être désignée comme la « vraie mère » ou la « mère biologique » ou la « mère donneuse ». Enfin, l'importance accordée à l'engendrement plutôt qu'à la parentalité pour définir ce qui fait un parent influe sur la manière de désigner la gestatrice et la donneuse — mère ni l'une ni l'autre, une mère, généralement celle qui a porté l'enfant, voire deux mères. Ceux qui considèrent qu'une mère est avant tout quelqu'un qui s'implique au quotidien dans les soins et l'éducation n'hésitent pas à déclarer que leurs enfants n'ont pas de mère. Ils appellent la femme porteuse par son prénom, la désignent par le terme de *surrogate*, de gestatrice ou par l'expression femmes porteuse. Plusieurs pères cependant distinguent « mère » et « maman » : leur enfant a une mère, une seule, celle qui les a portés même si cette mère n'est pas une « maman » car elle ne s'occupe pas d'eux au quotidien.

Pour certains plus rares qui évoquent deux mères, la représentation à l'œuvre était que toute femme, donneuse ou gestatrice, qui a contribué à donner la vie est une mère.

Les motivations ou les justifications a posteriori du recours à une seule personne ou bien à deux personnes révèlent les représentations sociales sous-jacentes attachées à la gestation et au lien biologique. Qu'ils aient eu recours à deux personnes dans une GPA ou à une seule personne dans une PPA, les mêmes conceptions de la maternité étaient paradoxalement à l'œuvre : les dimensions gestationnelle et biologique réunies dans une même personne feraient d'elle une mère « complète ». Dans un cas, ces représentations étaient rassurantes (pour le discours qu'on tiendra à l'enfant), dans l'autre cas, elles étaient inquiétantes (pour le foyer homoparental), avec le risque que l'enfant vive un abandon ou qu'il idéalise la figure maternelle.

Qu'elle soit perçue comme une mère ou non, la plupart des hommes interrogés souhaitaient maintenir des liens avec celle qui a porté leur(s) enfant(s). La réalisation de ce souhait dépend toutefois du contexte national. Parmi ceux qui s'étaient tournés vers la Russie ou l'Ukraine, certains auraient souhaité rester en contact mais cela leur semblait difficile. Un père, dont l'enfant a été conçu en Inde, n'avait pas du tout évoqué le sujet. Il se peut que la barrière de la langue ou la barrière socio-économique ainsi que la manière dont les agences organisent la GPA dans ces pays ne permettent pas d'envisager de maintenir des liens après la naissance.

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Les couples qui ont eu recours à la GPA aux États-Unis ont tous émis le souhait de maintenir le lien avec la gestatrice et ont pu réaliser ce souhait.

Dans la pratique, quelques années après la naissance, ces hommes maintiennent-ils le lien? Si oui, comment et quelles significations attachent-ils à la réalisation de ce souhait. C'est ce que nous avons exploré auprès de quelques couples dans le suivi des enquêtes précédentes.

5. Suivi des enquêtes précédentes : le maintien des liens

Huit couples qui avaient eu recours à une GPA gestationnelle ou traditionnelle aux États-Unis ont accepté le principe d'un entretien complémentaire en 2016 suite aux premières enquêtes menées en 2009 et en 2012.

5.1 Maintenir les liens pour faire de la GPA une belle histoire

Parmi les pères interviewés en 2016, certains estiment qu'il est important de maintenir un contact avec la gestatrice pour les enfants, mais sans souhaiter nouer une relation profonde.

Steve et Mathis, rencontrés pour la première fois en 2012, ont des jumeaux nés en 2010. Ils ont donc 6 ans au moment de l'entretien de suivi. Ils disent volontiers que les enfants ont deux papas et pas de mère. Steve explique que recourir à une donneuse d'ovocyte distincte de la gestatrice est nécessaire pour éviter « l'esclavagisme » :

Aux États-Unis, on a une mère porteuse d'un côté et une donneuse d'ovocyte, c'est vraiment une gestation pour autrui. Pour moi c'est très important parce que même si la GPA on pense que même si ça peut être fait de manière pas tout à fait correcte sans tomber dans l'esclavagisme du corps de la femme, il y a des femmes pour qui ce n'est pas un problème, je pense qu'il faut quand même essayer de vraiment limiter au maximum tout ce qui peut faire que cette pauvre femme qui va porter ses enfants, elle s'attache ou qu'il y ait trop de sentiments.

Steve et Mathis gardent des contacts réguliers avec la gestatrice. Un malaise est perceptible lié à la dimension financière de la GPA:

On essaie de passer tous les uns ou deux ans, comme on va assez souvent aux états-unis. On fait des Skypes.[...] elle ne nous recontacte jamais elle. je pense, je ne sais pas trop quoi en penser. j'essaie de ne pas trop m'imposer car si ça se trouve, est-ce que c'est une souffrance pour elle de voir ses enfants? ah je les avais dans mon ventre, je n'en sais rien. [...]on a beaucoup d'amis qui ont fait ça avec des avocates, des gens de professions assez riches pour lesquelles on est sûr que ce n'est pas quelque chose de financier. ça ne correspond pas à un besoin financier. Alors que chez Daisy (la gestatrice), lui il est éboueur et elle était designer

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courdurières, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

d'intérieur. Il y a un écart social mais pas tant que ça. Mathis n'est pas issu d'un milieu très aisé. Des techniciens middle class. moi mes parents, mon père était conducteur d'engin sur les chantiers et ma mère est secrétaire. Daisy correspond tout à fait à la classe sociale de mes parents. Et justement c'est ça qui m'a fait réfléchir différemment. Je me suis dit idéalement j'aurais préféré quelqu'un avec une super situation comme ça je suis sûr que c'est clean, que ce n'est pas financier et puis après je me suis dit si cette nana elle est sincère et qu'elle veut vraiment aider des gens, il y a sans doute aussi un côté financier. Si ça avait été gratuit ils ne l'auraient pas fait parce qu'ils avaient besoin d'argent... si vraiment elle ça ne lui pose pas de souci moralement de faire ça et qu'elle est clean dans sa tête. On en a un peu discuté et puis on a dit ok.

Les enfants ne sont pas spécialement demandeurs de la voir mais pour Steve et Mathis il faut maintenir les liens pour qu'ils connaissent l'histoire de leurs origines. Steve reste préoccupé de ce que peut ressentir la gestatrice lorsqu'elle voit les enfants qu'elle a porté.

Steve : j'ai l'impression que les enfants à cet âge-là ils sont extrêmement influençables. Tout dépend de ce qu'on leur dit. Si on leur dit, il faut la voir, elle est très importante pour eux, je pense qu'ils auront envie. Ils n'ont envie de voir les gens que par rapport à l'expérience qu'ils ont quand ils les voient. C'est à dire que si ça se passe bien avec quelqu'un ils ont envie de retourner le voir. S'ils vont voir quelqu'un qu'il n'y a pas un cadeau, qu'on ne s'occupe pas d'eux quand on va voir la personne, qu'ils s'ennuient toute l'après-midi, ils vont dire je n'ai pas envie d'y aller.

[...]

moi... mon point de vue c'est un peu... je veux que les enfants sachent d'où ils viennent et comment ils ont été conçus. D'un point de vue pratique pour eux. Par rapport à Daisy, je suis plus mitigé dans le sens où je ne sais pas ce qu'elle ressent et je peux pas malheureusement le savoir. [...] je ne peux absolument pas savoir si ce qu'elle me dit c'est vrai. Ce qu'elle me dit, c'est qu'elle est toujours contente de nous voir. Chaque fois qu'on vient, elle nous reçoit. Elle fait des efforts, on voit qu'elle ne nous reçoit pas entre deux portes sans rien prévoir. Il y a quand même quelque chose, c'est que je ne peux pas savoir si quelque part ça la travaille. Est-ce que pour elle, il y a une gêne, est-ce qu'inconsciemment ou consciemment c'est un fardeau, ces enfants. Est-ce que c'est une douleur, ces enfants qu'elle a portés

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

ou pas. [...] on n'a pas l'impression qu'elle est en manque de voir les enfants mais quand on vient, elle nous reçoit de façon chaleureuse ce qui fait qu'on sent qu'elle est contente de nous voir.

Le malaise de Steve met l'accent finalement sur la plupart des enjeux de la GPA : la dimension économique de la GPA et le risque de marchandisation qu'elle entraîne, la souffrance que pourrait ressentir une femme d'avoir à se séparer des enfants qu'elle a porté, enfin le souhait de pouvoir faire un récit des origines que les enfants peuvent s'approprier. Steve et Mathis ne sont pas les seuls à vouloir maintenir les liens pour, entre autres, faire de la GPA une « belle histoire » pour leurs enfants.

Sylvain et Bernard ont des jumeaux, un garçon et une fille, âgés de 4 ans et demi aujourd'hui. Je les avais rencontrés en 2012. Ils sont toujours en contact avec Katie, la femme qui a porté leurs enfants :

On s'envoie un mail toutes les 6 semaines, des photos aussi. Elle nous répond en nous envoyant des photos des enfants. On fait ça bien sûr à Noël. Pour son anniversaire à elle, les enfants lui ont envoyé un dessin. On a un très bon contact avec elle » Pour les enfants, elle est Katie, la femme qui les a portés dans son ventre. Ils ne disent pas maman ni mère. Ils ont compris que ce n'était pas fréquent d'avoir deux papas. Ils n'ont jamais dit « c'est qui ma maman ? ». La donneuse d'ovocyte, on a des contacts mais moins réguliers, elle est venue nous voir. Ils connaissent son nom. Les enfants savent qu'elle a un lien avec eux, mais ils ne comprennent sans doute pas.

Les enfants de Katie ne sont pas vécus comme faisant partie de la famille. En revanche, Katie elle-même fait, elle, « comme partie de la famille ».

A propos du maintien de ces relations, Sylvain se montre confiant.

Je pense qu'avec Katie ça se maintiendra. Quand ils seront plus âgés ce ne sera peut-être pas autant. Je suis convaincu que ça se maintiendra pendant des années. Katie le souhaite. Elle est fière de ce qu'elle a fait. On compte bien aller aux Etats-Unis quand ils seront plus grands. On a été surpris qu'elle vienne nous voir.... Maintenant qu'elle a vu qu'elle n'a pas besoin de s'impliquer et qu'elle a des nouvelles de temps en temps, ça va. Elle était venue avec son mari.... Je suis convaincu que ça perdurera.

C'était important pour vous qu'elle garde le contact ?

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Oui. Pour qu'ils n'aient pas l'impression d'une situation honteuse. L'image de la GPA. C'est pour moi important de montrer qu'il existe de belles histoires où tout le monde est heureux, qu'on n'a pas exploité quelqu'un. De belles histoires mutuelles. Les gens gardent contact. Pour ne pas avoir honte de ce qu'on a fait. [...]. Ces relations qui se maintiennent sont la preuve que ça s'est bien passé.

« Ne pas avoir honte de ce qu'on a fait » est une motivation liée à la réprobation sociale qui frappe la GPA lorsqu'elle est associée à la marchandisation de la reproduction et du corps des femmes. Maintenir les relations permet d'inscrire la gestation pour autrui comme une pratique de parenté et non comme une transaction commerciale. Il faut noter que l'association des familles homoparentale de laquelle sont membres plusieurs enquêtés encourage le recours à une « GPA relationnelle ». Le fait de rester ou de pouvoir rester en relation avec la gestatrice est considéré comme le garant du caractère « éthique » de la GPA. Pour Emmanuel Gratton, d'une certaine façon, « *il existe une sorte de complicité, d'alliance sur cette capacité à faire face à la désapprobation orale. Cette complicité conduit souvent à minimiser l'aspect financier et à valoriser le maintien des liens après la naissance* » (Gratton, 2013, p. 30)

5.2 Des enfants qui élargissent le cercle familial

Pour certains pères, rester en contact permet de répondre aux questions et de clarifier quand c'est nécessaire. Parfois, c'est l'enfant qui qualifie de mère la gestatrice.

Philippe et Michel sont pères de 3 enfants. En 2012, lors de notre premier entretien, Louise, leur aînée, avait 2 ans. En 2016, elle en a 6 et entre temps sont nés ses frères, des jumeaux âgés de 9 mois au moment de l'entrevue. Les mêmes femmes leur ont donné la vie. Ils sont en contact avec la femme porteuse, Vanessa, qui a 2 enfants que Louise considère comme ses sœurs. Vanessa et ses enfants font partie de la famille. Au début ils parlaient d'elle en l'appelant par son prénom et Louise a commencé à dire que c'était sa maman alors les pères le disent aussi. Selon eux, elle a beaucoup mieux compris le rôle de Vanessa depuis qu'elle l'a vu porter ses frères. Aujourd'hui, Philippe et Michel disent que c'était important de rester en contact avec elle non seulement parce qu'ils l'estiment mais aussi et surtout pour pouvoir répondre aux questions de Louise.

Dans l'exemple précédent et dans les suivants, le recours à la GPA contribue à constituer une famille élargie en passant par les enfants. La littérature disponible laisse entrevoir que cette logique consistant à faire entrer la femme porteuse dans le cercle proche des parents d'intention, est réciproque et fait entrer ces derniers dans la parenté de la gestatrice (Carone et

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

al., 2016; Ragoné, 1994; Teman, 2010). Ici l'expression « famille élargie » est à entendre comme une « quasi-famille », les anglophones diraient *family like*, pour décrire une innovation familiale où des personnes non apparentées, ni par alliance ni par filiation légale, sont considérées « comme si » elles l'étaient.

Pablo et Jacques-Antoine ont des jumeaux âgés de 7 ans en 2016. Au départ, ils ne souhaitent pas spécialement maintenir des liens avec les femmes qui les ont aidés. Pour eux, la gestatrice n'est pas une mère mais, comme pour Philippe et Michel, ses enfants à elle sont vécus par leurs propres jumeaux comme des frères et sœurs. Quand je les ai rencontrés la première fois en 2009, leurs jumeaux avaient quelques mois. Ils étaient critiques de ce qu'ils entendaient au sein de l'association homoparentale dont ils étaient membres, à propos des relations avec la femme porteuse : *« Toute cette histoire tellement romantique qui s'entretient un peu dans l'association, tous ces contacts, la transparence, la clarté, tout ça... nous on n'était pas pour. ... On va leur raconter qu'il y a une femme, mais on ne veut pas de cette histoire de contes de fée avec toutes les marraines autour du berceau... »*. Ils sont reconnaissants de l'aide que ces femmes leur ont permis de devenir pères : *« Il y a deux femmes qui ont donné de l'amour. Elles nous ont donné la possibilité d'avoir cette famille. C'est précieux »*. Ils avaient l'intention de dire à leurs enfants qu'ils n'avaient pas de maman : *« non, toi tu n'en as pas ; tu as papa Jacques-Antoine et papa Pablo et puis deux dames charmantes, on te les présentera quand tu voudras, que tu pourras connaître si tu veux, qui ont fait que tu es là avec nous »*. Les enfants n'ont pas eu besoin de demander à ce qu'on leur présente celle qui les avait portés car, malgré leur réticence initiale à se conformer au modèle de GPA relationnelle promu par l'association, les liens après l'accouchement ont perduré. Lorsque je les revois six ans plus tard, Pablo et Jacques Antoine maintiennent le lien avec la gestatrice : *« On maintient 3 ou 4 fois l'année, on s'envoie des photos. A Noël, on s'envoie des vœux. A l'anniversaire des enfants et des siens. Elle s'est remariée. On suit un peu. »*. Les enfants ont des photos d'elle, connaissent son nom et, contrairement à leurs pères, la considèrent comme un membre de la famille :

Ils savent qu'elle les a portés. Quelquefois ils dessinent un tableau avec la mythologie familiale. Ils nous mettent nous 4 plus elle, les 6 enfants qu'elle a par ailleurs, son nouveau mari et quand on fait le compte de tout ça, on est une dizaine de membres de la famille. Ce sont les enfants qui la considèrent comme partie de la famille. Nous on maintient le contact. On sait ce qu'elle devient, on s'échange des mots gentils, on demande comment vont les enfants. Mais elle n'est pas vraiment de notre famille, mais pour les enfants

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

si. Ils considèrent ses enfants comme leurs frères et sœurs. Pour eux, la gestatrice est leur mère. Si on leur pose la question, ils vont t'expliquer l'histoire qu'ils ont une maman, qu'elle habite en Californie.

Même si Pablo et Jacques-Antoine ne souhaitaient pas particulièrement tisser et maintenir des liens très proches avec la gestatrice, la manière dont les enfants la considèrent ne semble pas les contrarier, voire les amuse.

5.3 Une gestatrice qui est « plus qu'une amie »

Rencontrés en 2009, Max et Michel ont des jumeaux, un garçon et une fille, nés d'une GPA aux Etats-Unis, aujourd'hui âgés de 8 ans. Quand ils parlent des femmes qui ont contribué à la naissance, ils les appellent par leur prénom ou disent la donneuse, la porteuse, la *surrogate*. Max explique qu'il utilise sciemment ces termes parce qu'il ne veut pas employer le mot « mère » pour aucune des deux. Mais il ajoute : « *C'est plus qu'une amie pour nous, c'est une sœur.* » De fait, ils sont restés plusieurs mois aux États-Unis après l'accouchement. Le contact avec elle est permanent par internet et ils se voient au moins une fois par an, soit c'est elle qui vient en France, soit c'est eux qui rendent aux États-Unis. Max explique que c'est important de rester en relation pour pouvoir donner des réponses aux enfants, tant sur la femme qui a donné ses ovocytes que sur celle qui a porté. Lorsque je les ai rencontrés six ans plus tôt, Max et Michel me confiaient le souhait d'un contact permanent. « *La surrogate et nous, on se verra tous les ans à peu près et de toutes les façons on se donne des nouvelles par email plus souvent. Elle vient les années impaires en Europe et nous, les années paires aux Etats-Unis. On échange des mails, des photos. La relation est toujours là par téléphone ou par messages interposés.* »

Lors du suivi d'enquête, les enfants connaissent la gestatrice, ses parents et ses enfants, à la fois par Skype et parce qu'ils sont allés aux Etats-Unis. « *Ils savent qui elle est et ce qu'elle a fait pour eux, tout en sachant que ce n'est pas leur maman* ». Ils l'appellent par son prénom. « *Ils l'appellent Camila. Ça pourra peut-être un jour les arranger de dire ma mère, qui habite aux États-Unis mais pour l'instant ils n'ont pas eu le faire* ». Max et Michel décrivent leur relation avec Camila comme une sorte de famille élargie : « *Des amis. Ou presque des cousins. C'est un mélange amis-cousins. On est membres d'une famille élargie. On est à la fois une famille élargie et une famille qui s'est choisie. Une famille élargie qui s'est choisie. Nous sommes tous les membres d'une famille élargie qui s'est choisie... Pour sa fille de 17 ans, nous sommes les cousins de France... ça n'a jamais nourri le fantasme d'une mère qui n'existe pas. On tient à ça et on sent que Camila, elle y tient plus que nous à la limite. Nous on ne verra pas d'un mauvais œil qu'il y ait plus d'affection physique entre elle et les enfants quand elle les*

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

rencontre. Elle ne le veut pas... Elle n'a simplement pas envie d'avoir nos enfants dans ses jupons tout le temps. Elle ne souhaiterait pas que nos enfants dans une difficulté psychique aillent se raccrocher à ses basques et [à se mettre] à lui écrire des lettres qui puissent l'atteindre. Nos enfants n'ont aucune difficulté, mais on ne sait jamais.»

Dans cet extrait, Max et Michel évoquent non seulement le lien quasi-familial inédit créé avec Camila et ses proches mais aussi la délicate protection de la ligne à ne pas franchir pour que la gestatrice préserve sa liberté et ne se sente pas d'obligations « maternelles ». Courduriès (2016) décrit la palette de rôles donnés à la femme porteuse qui n'est jamais tout à fait une étrangère, dans les situations qu'il a rencontrées, elle peut être l'amie, la nounou, la sorte de mère, la maman. Ces rôles contribuent à fabriquer de la parenté qui à la fois s'échappe du système exclusif et s'en approche.

Certains hommes rencontrés dans mes différentes enquêtes souhaitent que leur enfant puisse avoir une mère. Comme on le verra, ils ne veulent pas s'éloigner du modèle généalogique au fondement de notre système de parenté.

5.4 Quand la femme porteuse est la maman

Certains, peu nombreux, veulent se rapprocher le plus possible du modèle généalogique traditionnel soit en donnant un père et une mère à leur enfant, soit en lui donnant deux pères mais en évitant de le priver de mère.

Damien et Christophe ont deux enfants qu'ils ont conçu avec Susan et deux donneuses différentes. Noel, 7 ans et Clarisse 4 ans et demi. Ils sont très proches de Susan, de son mari et de leurs trois filles, 10, 12 et 16 ans. Damien et Susan échangent tous les deux jours par mail, par *whatsapp* ou autre. Les deux familles se retrouvent tous les ans pour passer des vacances ensemble aux Etats-Unis, soit pour Halloween, Noël ou en été. L'aînée des filles de Susan vient régulièrement pour les vacances chez eux. Damien et Christophe considèrent que Susan est la maman de leurs enfants. Susan n'a porté des enfants que pour eux et n'a pas l'intention de porter des enfants pour qui que ce soit d'autre. Elle voulait aider un couple à fonder une famille et elle a été tout de suite partante pour faire un deuxième enfant car elle trouvait triste l'idée d'un enfant unique. Elle savait que le couple souhaitait un deuxième enfant mais c'est elle qui les a relancés assez rapidement. Les enfants l'appellent maman et racontent que leur maman vit aux Etats-Unis. Le couple ne se perçoit pas comme deux papas et les deux hommes tiennent beaucoup à être différenciés. Pour eux, chaque enfant a un père et une mère. Il n'est pas question de dire que les enfants ont deux pères. Ainsi Damien se fait appeler papa et Christophe se fait appeler Daddy par Noel parce que c'est Damien le père biologique et inversement se

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

fait appeler Daddy par Clarisse qui appelle Christophe son père biologique papa. Pour Clarisse, ces appellations étaient au début un peu difficile car elle entendait son frère appeler papa celui qu'il fallait appeler daddy et réciproquement :

Parce qu'en fait, sur le fond, on n'avait pas trop envie qu'ils disent qu'ils avaient deux papas et pas de maman. Et puis eux, ils sont attachés à Susan, ils se font des cadeaux, ils tchatent par Skype, etc. tout ça. Par rapport aux deux papas, on était moins à l'aise par rapport au fait qu'ils aient deux papas. On préférerait qu'ils aient un papa et un daddy.

Susan figure sur l'acte de naissance de chaque enfant. Ils ont obtenu sans difficulté des passeports français et vont se lancer dans la procédure d'adoption simple chacun de l'enfant de l'autre. Ils seront alors deux pères pour l'état civil français. A ma question pour savoir s'ils seraient alors deux papas, Damien me répond qu'ils ne seront pas deux papas, qu'ils seront deux parents....

Pour Noel et Clarisse, les 3 filles de Susan et Tim sont leurs sœurs. Susan et Tim sont venus au mariage de Damien et Christophe. Ces neuf personnes constituent une famille élargie au point que les parents de Susan, la femme porteuse et ceux de Tim, son mari, considèrent Noel et Clarisse comme leurs petits-enfants.

On peut considérer dans cette situation que de quasi-liens de parenté additionnels avec la femme qui a porté les enfants et sa famille se sont constitués. Tant du côté des parents d'intention que du côté de la femme porteuse et de sa famille, avoir porté les enfants a permis l'intégration des uns et des autres dans un réseau de parenté réciproque.

Tout n'est pas toujours aussi idyllique.

Jérôme Courduriès (2016) le souligne, pour un couple gay vouloir construire pour l'enfant un cadre familial la plus conforme possible aux attentes dominantes peut conduire à voir dans la femme porteuse une figure maternelle. Mais ce choix est risqué car si les pères veulent donner une maman à leur enfant, il n'est pas évident que la gestatrice les suivent dans cette voie.

Marc et Fabrice ont fait le choix d'une PPA parce qu'ils souhaitaient avoir un lien fort avec Rachel qu'ils considèrent comme la maman de Maude, 7 ans aujourd'hui. Le mot « maman » a toujours été utilisée. En 2009, ils m'avaient expliqué qu'ils lui avaient demandé l'autorisation que leur fille l'appelle maman. Elle avait acquiescé après avoir consulté son mari et ses enfants. Il expliquait :

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Je veux lui offrir le plus de normalité possible. Je me dis que demain elle va être montrée du doigt à l'école. Si un jour elle se sent en difficulté, elle aura la possibilité de parler de son père et de sa mère. Si elle n'a pas envie de parler de moi, elle est libre de ne pas en parler. Si elle veut un accès à ses origines, elle l'aura toujours. Je voudrais lui offrir la structure familiale la plus normale possible dans un contexte anormal.

Les représentations de Marc se rapprochent de la parenté « naturels » : un père, une mère. Mais au-delà des représentations, et de l'intention, c'était pour Marc et son compagnon le vécu d'une relation intime et intense avec la gestatrice qui la positionnait en tant que mère :

« Mère porteuse, c'est un terme que je déteste, parce qu'elle est tellement plus que ça. Elle n'est pas une mère porteuse, c'est une amie, c'est la mère de notre enfant, elle a fait le don d'elle-même, d'un bébé qu'elle a porté, son propre enfant, avec qui elle a une ressemblance forte. [...] »

Pourquoi était-ce important ?

On voulait que Maude puisse dire ma maman elle fait pas bien à manger ou bien ma maman a les mêmes pieds que moi. ... et aussi offrir à Maude... Quand elle a une situation de défiance des autres enfants qui lui disent ah t'as deux papas, Maude répond oui mais j'ai ma maman et ma maman elle m'a préparé des crêpes aux États-Unis quand j'y étais la semaine dernière. et là du coup les autres enfants disent ah c'est trop bien tu as deux papas et une maman! »

Ils se sont vus au moins une fois par an depuis la naissance de Maude, voire plus, car pendant un temps il a été question d'un deuxième enfant. Lorsque Maude a eu 2 ans, Rachel s'est séparée de son mari et s'est retrouvée seule avec ses 2 enfants. Elle était très attachée à Maude. Marc a créé un site où il envoyait au jour le jour les photos, les vidéos qui étaient partagés avec Rachel et sa famille. Maude et Rachel se parlaient régulièrement au téléphone. Quand elle a rencontré Kevin son deuxième mari, elle a tenu à lui faire accepter le principe de porter un deuxième enfant pour le couple d'hommes. Pour Maude, Kevin est oncle Kevin. « *On le considère comme son tonton. C'est un mec formidable. Il a énormément aidé Rachel. On ne savait pas trop quelle place lui donner. Maude a déjà un parrain et ce n'est pas vraiment un beau-frère.* » Maude considère Mike et Alison, les enfants de Rachel, comme son frère et sa sœur.

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Petit à petit, les emails de Rachel ont commencé à s'espacer et l'enfant en souffre.

Maude est extrêmement en demande. Elle pleure souvent. ... Elle dit je veux que maman habite ici. On lui explique qu'elle ne peut pas vivre ici. Elle a sa vie là-bas et Alison et Mike seraient triste. Elle dit, je veux mes 2 papa et ma maman.... On essaie de sensibiliser Rachel au fait que Maude est de plus en plus en demande...

Depuis que Rachel a réduit les contacts, Marc et Fabrice essaient de moins l'appeler maman.

On vit dans la peur que ce lien disparaisse. Pour Maude. Et ça pour moi ce n'est pas facile. On s'est engagé à lui offrir ce schéma familial là. Il faut qu'on le maintienne jusqu'à ce qu'elle soit capable de le gérer elle-même ... elles ont des rendez-vous téléphoniques que nous sollicitons ardemment. Maude est folle de joie dans l'attente du rendez-vous et puis le rendez-vous n'a pas lieu et Maude est super déçue. »

Au moment de l'entretien Marc est désespéré et se demande quoi faire.

Cette histoire illustre le paradoxe résidant dans le souhait de maintenir une femme dans un rôle de maman pour se rapprocher le plus possible de l'engendrement naturel alors que de nombreuses études montrent que porter un enfant pour autrui n'est envisageable que dans la mesure où on éloigne de soi la figure de la mère qui abandonne son enfant. Si Rachel a accepté pendant un temps le rôle souhaité par Marc et Fabrice, rien ne pouvait leur garantir que cette position pourrait perdurer.

6. Conclusions

La plupart des hommes interrogés ont eu recours à la GPA aux États-Unis et ont tissé un lien très fort avec la gestatrice. Ils sont parfois non seulement proches d'elle, mais également de son mari et de leurs enfants qui appellent le nouveau-né leur « frère (ou sœur) de *surrogacy* ». Anne Cadoret (2002) et Geneviève Delaisi (2008) avaient déjà remarqué cette dynamique relationnelle intense entre les pères gays et les gestatrices. Ely Teman (2010) et Shireen Kashmeri (2008) rapportent que certaines femmes disent préférer porter un enfant pour un couple d'hommes parce que la relation avec eux est moins stressante qu'avec un couple hétérosexuel. C'est que chez les couples d'hommes, aucune mère intentionnelle ne vient occuper la place de mère qui peut ainsi être préservée pour la gestatrice, même si cette dernière s'en défend. Pour devenir père aux yeux de la société et du droit, il faut pouvoir désigner la femme qui a porté l'enfant. On ne peut devenir père sans nommer celle qui a accouché. La

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

nommer, voire être en relation avec elle est la condition même de leur paternité ce qui explique peut-être qu'elle ait une place particulière pour certains pères. Une étude israélienne (Landau et al., 2008) révèle que le recours à un don de gamète homologue (don de sperme pour un père d'intention, don d'ovocyte ou don de gestation pour une mère d'intention) est aussi difficile à accepter par les femmes que par les hommes. Le don homologue fragilise le statut de la mère ou du père d'intention. Le don de gestation qui contribue à faire d'un couple d'hommes deux pères n'est pas un don homologue. De sorte que maintenir des liens avec la gestatrice ne fragilise pas leur statut de père. Une question se pose et mériterait un approfondissement. Pourquoi dans la plupart des cas, ne maintiennent-ils pas des liens avec la donneuse d'ovocyte ? L'option qui consiste à distinguer la gestation du lien génétique, permet peut-être de conserver des liens privilégiés avec celle des deux « tiers de procréation », la gestatrice, celle qui serait la moins « biologique », donc la moins « vraie » en évitant dans la majorité des cas les relations avec la donneuse qui pourraient davantage être perçue comme un autre parent dans la mesure où dans les représentations les plus couramment admises, un parent est d'abord un géniteur. Etant donné l'importance accordée aux liens génétiques dans les représentations sociales, maintenir un contact avec la donneuse pourrait ébranler la position du père sans lien génétique avec son enfant. (Freeman, 2014).

Le recours à la GPA contribue parfois à la création d'une véritable innovation familiale. En effet, comme nous l'avons vu, il arrive que la femme porteuse fasse partie de la « famille élargie » du couple et réciproquement le couple et ses enfants font partie de celle de la gestatrice, contribuant à la constitution d'une « quasi-famille ». Lorsque ce n'est pas le cas, il arrive que les enfants eux-mêmes fabriquent cette parenté inédite en la positionnant comme leur mère d'Amérique ou en considérant ses enfants comme leurs frères et sœurs ou son mari comme un tonton. Certains pères, convaincus que le bien de l'enfant commande de lui donner une famille la plus traditionnelle possible, sont tentés de lui donner une place de mère, gommant la réalité du processus de PPA ou de GPA, à savoir donner la vie à un enfant sans endosser la maternité. Le risque est grand, comme on le voit dans l'histoire de Marc et Fabrice, de décevoir l'enfant si des liens se tissent que les adultes ne veulent ou ne peuvent pas maintenir. Les relations profondes que la majorité des couples rencontrés ont établies avec leur gestatrice pendant la grossesse et au-delà ont également été constatées dans les études portant sur les foyers gays ayant eu recours à la GPA, en Australie (Murphy, 2015), en Espagne (Smietana *et al.*, 2014), en Italie (Carone et al., 2016) et aux Etats-Unis (Blake et al., 2016). Il

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

est possible qu'établir une relation et des contacts réguliers depuis la conception de l'enfant soit le seul moyen de suivre la grossesse, d'inscrire la GPA ou la PPA dans une pratique de parenté en éloignant le spectre de la marchandisation, comme le suggèrent les entretiens avec Steve et Mathis ou avec Sylvain et Bernard. Comme pour les participants de cette étude, les résultats de ces recherches démontrent que les contacts sont maintenus lorsqu'il n'y a pas une disparité socio-linguistique trop grande entre les parents et la femme porteuse et que les contacts ne sont pas interdits ou découragés entre eux comme c'est parfois le cas dans d'autres pays, notamment en Inde ou en Ukraine. Maintenir le lien après la naissance permet aussi de répondre aux éventuelles questions de l'enfant sur ces origines et parfois d'élargir le cercle familial pour y intégrer la gestatrice et sa famille.

Conserver des liens avec celle qui a porté l'enfant, voire la qualifier de mère permet, dans un contexte où la GPA est réprouvée par ses opposants pour la marchandisation du corps humain et l'exploitation des femmes, de préserver l'apparence d'un engendrement qui a moins lieu dans un cadre artificiel et contractuel que dans celui d'une relation humaine. Cela a l'intérêt de minimiser ce qui peut être vécu comme une transgression et pour certains de se conformer au moins partiellement aux représentations traditionnelles de la famille.

Les familles homoparentales, comme d'autres familles au sein desquelles procréation et parenté ne se confondent pas, expérimentent de nouveaux liens familiaux qui ne se caractérisent plus nécessairement par des liens juridiques ou consanguins (Edwards, 1991). Tandis que paternité et maternité se redéfinissent en se redéployant, la famille se met à l'épreuve de la plasticité et de la mobilité des mœurs. L'homoparentalité, et notamment lorsqu'elle se conjugue au masculin, s'inscrit dans ce mouvement de remodelage et de subjectivisation du lien familial.

Bibliographie

Almeling, R. (2011). *Sex cells: the medical market for eggs and sperm*, Berkely and Los Angeles, California, University of California Press.

Almeling, R. (2014). « Defining connections », dans T. Freeman *et al.* (dir.), *Relatedness in Assisted Reproduction: Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 147-161.

Berend, Z. (2012). « The Romance of surrogacy », *Sociological Forum*, vol. 27, n°4, p. 913-936.

- Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.
- Berend, Z. (2014). « The social context for surrogates' motivations and satisfaction », *Reprod Biomed Online*, vol. 29, p. 399-401.
- Blake, L. *et al.* (2016). « Gay father surrogacy families: relationships with surrogates and egg donors and parental disclosure of children's origins », *Fertility And Sterility*, vol. 106, n°6, p. 1503-1509.
- Cadoret, A. (2001). « Être père sans femme : la paternité gay », *Tsantsa*, n°6, p.83-92
- Cadoret, A. (2002). *Des parents comme les autres*, Paris, Odile Jacob.
- Carone, N., R. Baiocco, et V. Lingiardi (2016). « Italian gay fathers' experiences of transnational surrogacy and their relationship with the surrogate pre- and post-birth », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 34, n°2, p. 181-190.
- Collard, C et F. Zonabend (2015). *La parenté*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Courduries, J. (2016). « Ce que fabrique la gestation pour autrui », *Journal des anthropologues*, Vol. 144-145, p. 53-76.
- Dechaux, J.-H. (2014). « Une autre manière de fabriquer de la parenté ? Des nouvelles techniques de reproduction à l'utérus artificiel », *Enfances, familles, générations*, n°21, p. 150-175.
- Delaisi, G. (2008). *Familles à tout prix*, Paris, Seuil.
- Dempsey, D. (2015). « Relating across international borders: Gay men forming families through overseas surrogacy », dans M. Inhorn, W. Chavkin et J. Navarro (dir.), *Globalized Fatherhood*, Oxford, UK, Berghahn, p. 362-395.
- Edwards, J. N. (1991). « New Conceptions: Biosocial Innovations and the Family », *Journal of Marriage and Family*, vol. 53, n°2, p. 349-360.
- Freeman, T. (2014). « Introduction » dans T. Freeman *et al.* (dir.), *Relatedness in Assisted Reproduction: Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge University Press, p.1-18.
- Graham, S. *et al.* (2016). « Being an identity-release donor: a qualitative study exploring the motivations, experiences and future expectations of current UK egg donors », *Human fertility*, vol. 19, n°4, p. 230-241
- Gratton, E. (2013). Entre pères gays et mères porteuses. *Dialogue*, vol. 202, p. 21-32.
- Gross, M. (2012a). *Choisir la paternité gay*, Toulouse, Eres.
- Gross, M. (2012b). *Qu'est ce que l'homoparentalité ?*, Paris, Payot.

- Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.
- Gross, M., J. Courduries et A. deFederico (2014). « Morphologie des familles homoparentales en France en 2012 », dans A. Fine et J. Courduries (dir.), *Homosexualité et parenté*, Paris, Armand Colin, p. 205-212.
- Gross, M. et D. Mehl (2011). « Homopaternalités et GPA », *Enfances, Familles, Générations*, vol. Printemps 2011, n°14, p. 95-112.
- Horsey, K et al. (2015). « Surrogacy in the UK: Myth busting and reform. Report of the Surrogacy UK Working Group on Surrogacy Law Reform », Internet Média., <https://www.kent.ac.uk/law/research/projects/current/surrogacy/Surrogacy%20in%20the%20UK%20Report%20FINAL.pdf>, consulté le 7 mars 2017
- Imrie, S. et V. Jadvá (2014). « The long-term experiences of surrogates: relationships and contact with surrogacy families in genetic and gestational surrogacy arrangements », *Reproductive BioMedicine Online*, vol. 29, n°4, p. 424-435.
- Jadvá, V. et al. (2012). « Surrogacy families 10 years on: relationship with the surrogate, decisions over disclosure and children's understanding of their surrogacy origins », *Human Reproduction*, vol. 27, n°10, p. 3008-3014.
- Jadvá, V. et S. Imrie (2014). « Children of surrogate mothers: psychological well-being, family relationships and experiences of surrogacy », *Human Reproduction*, vol.29, n°1, p.90-96.
- Kashmeri, S. (2008). *Unraveling Surrogacy in Ontario, Canada. An Ethnographic Inquiry on the Influence of Canada's Assisted Human Reproduction Act (2004), Surrogacy Contracts, Parentage Laws, and Gay Fatherhood*, (Master of Arts), Concordia University, Montreal, Quebec, Canada.
- Lamb, M. E. (1977). « Father-Infant and Mother-Infant Interaction in the First Year of Life », *Child Development*, vol. 48, n°1, p. 167-181.
- Landau, R., R. Weissenberg et I. Madgar (2008). « A child of "hers" : older single mothers and their children conceived through IVF with both eggs and sperm donation », *Fertil Steril*, vol. 90, n°3, p. 576-583.
- Murphy, D. A. (2015). *Gay Men Pursuing Parenthood through Surrogacy: Reconfiguring Kinship*, Sidney, AU, UNSW Press.
- Neyrand, G. (2011). « Chapitre premier. Les années 80 et l'émergence de la question des pères », dans G. Neyrand (dir.), *L'enfant, la mère et la question du père*, Paris: Presses Universitaires de France, p. 169-251.

Paru dans Isabel Côté, Jérôme Courduriès, Kevin Lavoie (dir.), 2018, *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui. Expériences des personnes concernées et contextes d'action*, Québec, Presses universitaires de Québec.

Ouellette, F.-R. (1998). « Les usages contemporains de l'adoption », dans A. Fine (dir.), *Adoptions. Ethologie des parentés choisies*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 153-176.

Pande, A. (2014). *Wombs in Labor: Transnational Commercial Surrogacy in India*, New York, Columbia University Press.

Ragoné, H. (1994). *Surrogate Motherhood: conception in the heart*, Boulder, Oxford, Westview Press.

Riggs, D. W., C. Due et J. Power (2015). « Gay men's experiences of surrogacy clinics in India », *Journal of Family Planning and Reproductive Health Care*, vol.41, n°1, p.48-53.

Rouyer, V. (2011). « Dialectique du genre et de la parentalité. Réflexions autour de l'évolution contemporaine de la paternité et de la maternité », dans V. Rouyer (dir.), *Masculinités : état des lieux*, Toulouse, Eres, p.79-92

Schneider, D. (1968). *American kinship. A cultural account*, Chicago, University of Chicago Press.

Smietana, M. *et al.* (2014). « Family relationships in gay father families with young children in Belgium, Spain and the United Kingdom », dans T. Freeman *et al.* (dir.), *Relatedness in Assisted Reproduction: Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 192-211.

Teman, E. (2010). *Birthing a mother. The surrogate body and the pregnant self*, Berkely and Los Angeles, University of California Press.

Trimming, K. et P. Beaumont (2013). « General report on surrogacy », dans K. Trimmings et P. Beaumont (dir.), *International Surrogacy Arrangements: Legal Regulation at the international Level*, Oxford et Portland, Hart Publishing, p. 439-550.